

FRANCHE COMTE

Bulletin N°22 – 28 juin 2011 - Semaine 26

Enquête de satisfaction du BSV destinée aux utilisateurs de produits phytosanitaires en Grandes Cultures - Merci d'avance à ceux qui voudront bien consacrer **trois petites minutes** de leur temps à remplir **ce questionnaire en ligne**.
N'hésitez pas ! Nous avons besoin de votre avis. Cliquez ici : <http://goo.gl/vL7AN>

MAIS

Réseau = 16 parcelles observées.

Stades

La floraison débute.

Pucerons

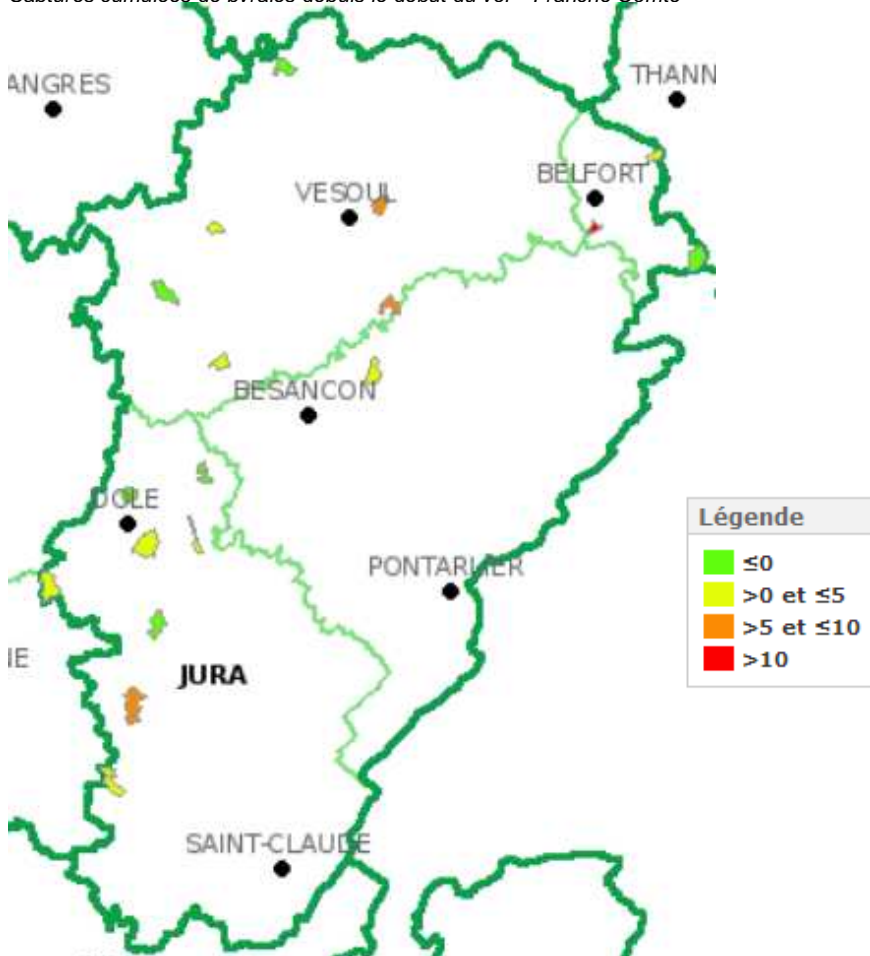
Pas de changement, les pucerons sont rares grâce aux auxiliaires très actifs (voir BSV précédents).

Pyrale

Pièges à phéromones

Le vol s'est amplifié cette semaine. On peut noter quelques captures remarquables : 10 papillons à Dorans 90, 8 à Montbozon et 6 à Montcey 70.

Captures cumulées de pyrales depuis le début du vol – Franche Comté



Grandes Cultures

écophyto2018

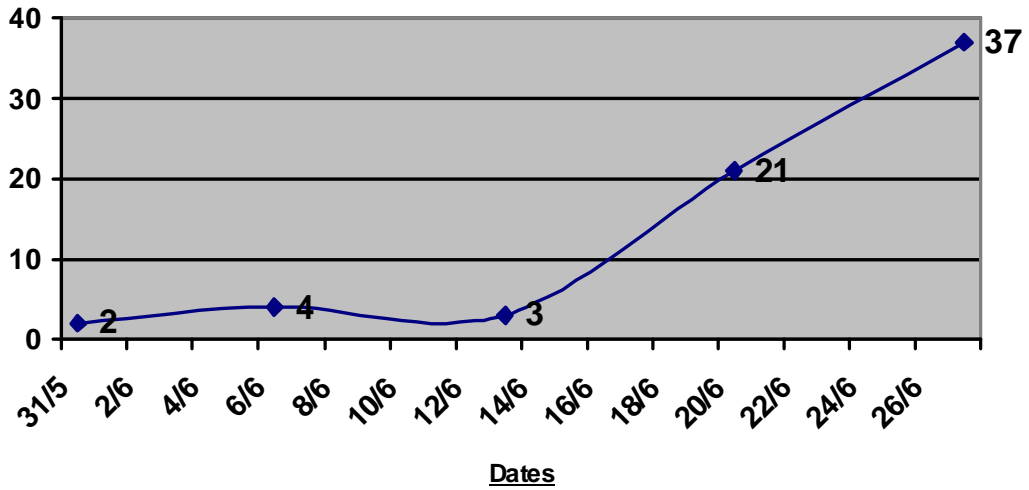
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Bulletin rédigé et édité par la
Chambre Régionale
d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication :
Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

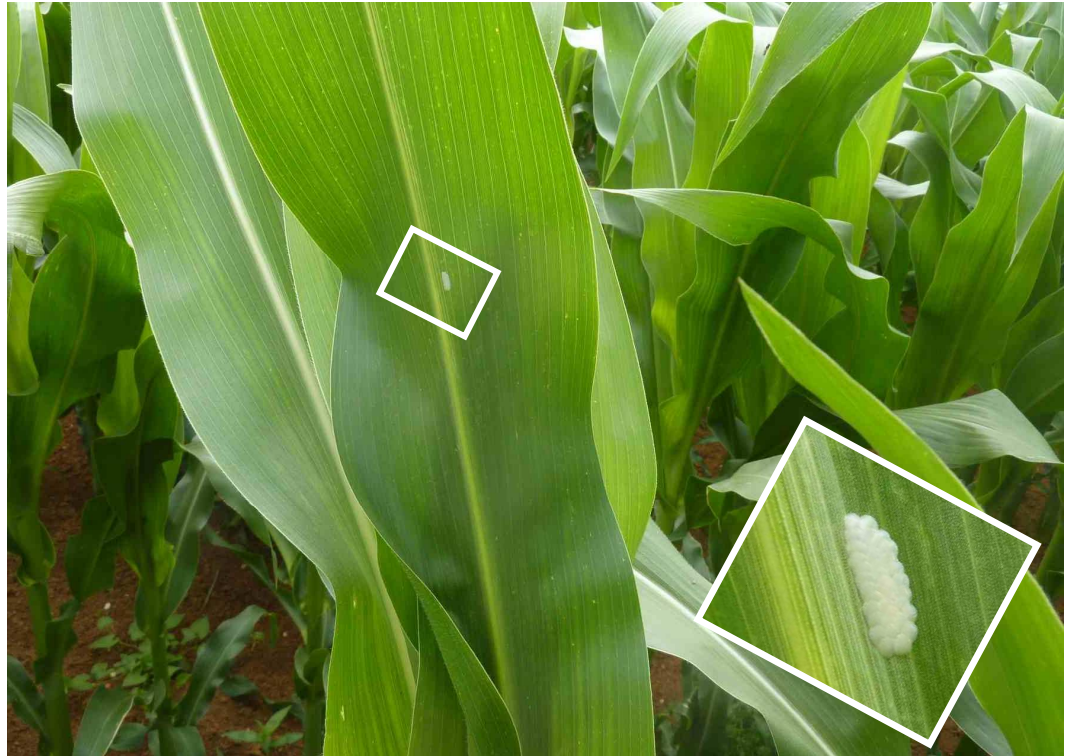
Captures hebdomadaires sur les 15 pièges mis en place – Franche Comté



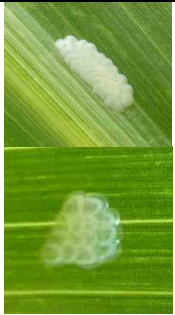




Pontes

Les pontes sont observées à Charcenne 70 et Ranchot 39. Le pourcentage de pieds porteur d'au moins une ooplaque a **nettement progressé sur la parcelle à risque de Charcenne ; il est passé en une semaine de 3% à 15%**. Aucune ponte éclos n'a été signalée.

Ponte de pyrale – Charcenne 70



L'intervention contre la pyrale peut être raisonnée à la parcelle. Pour cela, il suffit d'observer les pontes : regarder les **faces inférieures de toutes les feuilles** sur une cinquantaine de pieds. Les pyrales déposent généralement leurs œufs le long de la nervure centrale. **Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaquettes dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.**

Pontes fraîches	Ponte de quelques jours couleur crème	Ponte « tête noire » prête à éclore	Ponte éclos	Ponte parasitée par trichogrammes
				

La lutte chimique agit sur les jeunes larves de pyrale alors qu'elles se « baladent » sur les feuilles. Les éclosions vont débuter. Le risque augmentera progressivement cette semaine et sera élevé la semaine prochaine. En effet les larves se « baladent » pendant quelques jours avant de pénétrer dans le pied de maïs. Vous pouvez dès à présent réaliser des contrôles de ponte pour identifier les parcelles à risque.



Seuil de nuisibilité approximatif : 10% de pieds porteur d'une ponte

Les témoins non traités sont riches d'enseignements, ils permettent de caractériser la pression des différents parasites des cultures, de localiser les zones géographiques à problème et enfin d'apprécier l'intérêt de la lutte chimique.

ERGOT des Céréales

Information réglementaire.

La résurgence régulière de l'Ergot des céréales (*Claviceps purpurea*) dans la dernière décennie a permis à ce parasite de s'établir en tant qu'inoculum dans le sol de différentes régions céréalières. Cette présence peut déclencher localement de fortes attaques en cas de conditions favorables. La vigilance s'impose pour limiter l'extension du champignon sur le territoire.

Voir note en annexe et sur le site de la DRAAF :

http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=227



POSTE	25			39		
	DANNEMARIE	COULANS	ARBOIS	LONS	ST JULIEN	TAVAUX
Pluviométrie depuis le 1er janvier 2011 (mm)	299	326,5	325,2	307	341,4	245,4
Pluviométrie du mois en cours (mm)	46,4	88,5	81,8	71	91,9	59,3
Pluviométrie de la semaine (du lundi au dimanche)	4,6	31,2	27,4	16,7	20,7	12,2

POSTE	70			90	
	CHARGEY LES GRAY	PESMES	PORT / SAONE	VILLERSEXEL	DORANS
Pluviométrie depuis le 1er janvier 2011 (mm)	228	243	325,8	248,4	234,8
Pluviométrie du mois en cours (mm)	54,3	70,8	135,6	59,5	46,7
Pluviométrie de la semaine (du lundi au dimanche)	5,5	15,2	15,6	10,5	9,3

Elaboré à partir des données recueillies auprès de Météo-France selon l'état de la base.

L'Ergot des Céréales

*Les conditions de l'hiver 2010-2011 ont permis aux sclérotés de *Claviceps purpurea* d'acquérir leur pouvoir germinatif. Toutefois, les conditions sèches ne semblent pas favorables à la maladie en ce printemps mais un seul épisode pluvieux accompagné d'un rafraîchissement de température, bien situé par rapport à la sensibilité des plantes (début floraison), pourrait constituer un facteur de risque.*

I - Eléments de biologie et de toxicologie du parasite

Claviceps purpurea, champignon ascomycète, est caractérisé par la formation de sclérotés au niveau des épis de diverses graminées prairiales ou sauvages et des céréales à pailles qu'il contamine. Ces sclérotés, en forme d'ergots, donnent le nom d'Ergot à la maladie. Ces organes de conservation sont assez facilement reconnaissables au champ et dans les lots de semences.

Les sclérotés ayant subi des conditions hivernales germent sur le sol des parcelles infestées à la faveur des pluies printanières et produisent des ascospores qui se disséminent dans l'atmosphère. Leur dépôt sur des graminées prairiales, les adventices ou les céréales au stade sensible (floraison) permet la contamination primaire des plantes. Il en résulte la formation de miellats au niveau des épis contaminés. Ces miellats ou gelées sporifères sont riches en conidies, spores capables de produire la contamination secondaire de céréales en floraison.

II – Rappel des seuils

Pour des échantillons de grains prélevés à la récolte et ramenés à 12 % d'humidité relative : en alimentation humaine, le seuil est de 0,5 g/kg (d'après l'Avis Scientifique et Technique de l'AFSSA du 3 avril 2008 et le CODEX STAN 199-1995), c'est-à-dire 0,05 % du poids de grain.

Pour l'alimentation animale, la recommandation est d'1 g/kg de céréales (arrêté du 12/01/2001 relatif à l'alimentation animale), c'est-à-dire 0,1 % du poids de grain et de 100 mg/kg pour les animaux en cours de gestation (0,01% du poids de grain).

III – Rappel des obligations des producteurs primaires

Il est important de rappeler aux producteurs leur responsabilité en tant que premier maillon de la chaîne alimentaire.

A - Tenue du registre

D'après l'Arrêté du 16 juin 2009, Art.3,2°, les exploitants doivent indiquer dans leur registre : « *Toute présence repérée d'organisme nuisible ou de symptômes susceptibles d'affecter la sécurité sanitaire des produits d'origine végétale destinés à l'alimentation humaine ou animale [...] et notamment les informations suivantes :*

le nom de l'organisme nuisible ou, à défaut, une description de l'anomalie constatée ; la date du premier constat. »

B – Adoption de pratiques culturales permettant de limiter les Contaminations

- Privilégier le labour après une épidémie ;
- Eviter les rotations uniquement à base de céréales à pailles ;
- Employer des semences certifiées ;
- Contrôler le développement des graminées adventives ;
- Faucher les graminées sauvages avant floraison (sauf avis contraire par arrêté préfectoral en raison de la préservation de la faune sauvage) ;
- Autocontrôle possible à la ferme ;
- Tri admis ;
- Elimination des déchets (sclérotés).

C – Retrait/rappel des lots contaminés dépassant les seuils

Les lots de céréales dépassant les seuils indiqués, préjudiciables à la santé, ne peuvent être mis sur le marché dans la chaîne alimentaire [articles 14 et 15 du règlement (CE) n° 178/2002].

D – Tri des lots contaminés

A priori, la mise en conformité de la céréale brute par tri est possible ce qui signifie un tri mécanique mais non une dilution qui reviendrait à l'utilisation d'une matière première non conforme, ce qui d'après le règlement (CE) 178/2002 est interdit.

Le tri à la ferme est souvent limité par le manque de matériel adapté tandis qu'en coopérative un triage des lots peut être réalisé sur tables densimétriques.

Le triage colorimétrique au trieur optique permettant d'éliminer complètement la présence de sclérotés ou de fragments de sclérotés dans les lots de semence est encore plus efficace mais plus long à réaliser.

E – Destruction des sclérotés

Les sclérotés résultant du tri ne doivent pas être donnés aux animaux.

Les sclérotés peuvent être détruits par incinération ou être décomposés par un compostage classique avec enfouissement dans une fosse recouverte de terre pour éviter la dissémination des spores.

F - Gestion des terres contaminées

A l'issue d'une épidémie, un enfouissement des sclérotés par un labour doit être considéré comme une correction utile à conseiller même dans les régions où l'abandon du labour est devenu systématique.

Il sera judicieux d'instaurer une rotation des cultures entre deux céréales à pailles. Les dicotylédones ainsi que le maïs et le sorgho ne sont pas sensibles à l'Ergot et peuvent jouer un rôle dans l'interruption du cycle du champignon à condition que ces cultures soient indemnes de graminées adventives ou de repousses de céréales à pailles.